



Le Comité des résidents du Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean

Mandat du Comité des résidents

- 1. Renseigner** les résidents sur leurs droits et leurs obligations
- 2. Promouvoir** l'amélioration de la qualité de vie des résidents et évaluer le degré de satisfaction des résidents à l'égard des services obtenus de l'installation
- 3. Défendre** les droits et les intérêts collectifs des résidents, ou, à la demande d'un résident, ses droits et ses intérêts en tant que résident auprès de l'installation ou de toute autorité compétente
- 4. Établir** ses règles de fonctionnement

(article 105 du projet de Loi 83 et article 212 de la LSSS)

Il est à noter qu'un membre du Comité des résidents siège au Comité des usagers du CSSS de Laval et, de ce fait, peut en partager le mandat dans son centre d'hébergement, notamment pour l'assistance à un résident qui désire formuler une plainte.



Pour nous joindre

250, boul. Cartier Ouest
LAVAL (Québec) H7N 5S5
Par téléphone : 450 668-1803, poste 3100
Par télécopieur : 450 668-6945

If you wish to receive the **English version** of this pamphlet, call 450 668-1803, local 3100.

Centre de santé et de services sociaux
de Laval

Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean
250, boul. Cartier Ouest
Laval (Québec) H7N 5S5



Composition du comité


Trois à neuf membres, dont au moins trois résidents élus. Parmi les membres élus, on nomme les officiers du Comité : président, vice-président, secrétaire-trésorier. Le responsable de la direction du Centre d'hébergement assiste aux rencontres (à titre de support aux résidents). Un budget est accordé au Comité des résidents, afin de lui permettre de réaliser ses objectifs.

Durée du mandat

Le mandat des membres du Comité des résidents ne peut excéder trois ans. Il est cependant renouvelable. En cas de désistement d'un membre en cours de mandat, les autres membres du comité peuvent le remplacer par cooptation.

Ses moyens d'action

- La transmission d'informations et l'organisation de diverses activités de visibilité
- Le traitement de vos questions, de vos suggestions ou, à l'occasion, de vos insatisfactions
- La vérification de votre degré de satisfaction par un sondage opportun
- Une participation et une implication actives au sein du comité Milieu de Vie



Le Comité des résidents du Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean :

- **Est à l'écoute**
- **Vous informe**
- **Défend** le résident, sa famille ou son représentant

Soyez assuré que quelqu'un est là pour vous aider !



Centre d'hébergement
Idola-Saint-Jean